

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1053^e séance, tenue le mardi 13 novembre 2012,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : le vice-recteur aux études, M. Raymond Lalande ; les doyens : M. Christian Blanchette, M. Jean-Claude Breton, M. Michel Carrier, M. Roch Chouinard, M. Giovanni De Paoli, M. Pierre Moreau; la représentante de l'École HEC Montréal, Mme Louise Côté; le représentant de l'École Polytechnique, M. Yves Boudreault (en l'absence de M. Pierre G. Lafleur); les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. Michel Sarra-Bournet; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin; l'adjointe au directeur de la Direction générale des bibliothèques, Mme Diane Sauvé (en l'absence du directeur, M. Richard Dumont); le directeur de l'École d'optométrie, M. Christian Casanova; le directeur du Département de kinésiologie, M. François Prince, un officier de la FESP, M. Richard Patry; des officiers de la FAS, Mme Michelle McKerral, Mme Tania Saba; les étudiants : Mme Dominique Baril-Tremblay, M. Mychel Pineault, M. Robin Mercier-Villeneuve; M. Robert Martin; un chargé de cours : M. Najib Lairini.

Invités : pour la délibération CE-1053-5.3 : M. Dominique Caouette, directeur du Centre d'études de l'Asie de l'Est—CÉTASE de la FAS; pour la délibération CE-1053-5.4 : M. Jean Proulx, directeur de l'École de criminologie de la FAS

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, Mme Louise Béliveau, la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification, Mme Anne-Marie Boisvert; la vice-rectrice aux relations internationales, à la francophonie et aux partenariats institutionnels, Mme Hélène David; le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau; le vice-recteur aux grands projets académiques, M. Joseph Hubert; la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation, Mme Geneviève Tanguay; les doyens : Mme Hélène Boisjoly, M. Gérard Boismenu, Mme Francine Girard, M. Gilles Lavigne; M. Guy Lefebvre; Mme Isabelle Panneton; Mme Louise Poirier; le représentant de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. Frédéric Bouchard, Mme Danielle d'Amour, M. Samir Saul; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le directeur de la Direction générale des bibliothèques, M. Richard Dumont; un officier de la Faculté de médecine, M. André Ferron; un officier de la FAS : M. Laurent J. Lewis; le substitut au chargé de cours, Mme Jacqueline Bartuzzo; des observateurs : M. Pierre Chenard, M. André Dufresne, M. Yvon Pinel, M. Jean-Louis Richer

PRÉSIDENT : le vice-recteur aux études, M. Raymond Lalande

SECRÉTAIRE : le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

JOURNALISTE *FORUM* : M. Mathieu-Robert Sauvé

CE-1053-1

ORDRE DU JOUR

CE-1053-1

On prend note que l'ordre de présentation de certains points de l'ordre du jour sera adapté en fonction de la disponibilité des présentateurs ou des invités. L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1052^e séance tenue le 16 octobre 2012
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
 - 5.1 Faculté des arts et des sciences — Direction
 - Création : Année préparatoire
 - Création : Compléments de formation
 - Abolition : programme de Baccalauréat 120 crédits : Structure d'accueil
 - Abolition : programme de Baccalauréat 120 crédits : Année de transition
 - Abolition : programme d'Accès aux études universitaires — AEU
 - 5.2 Faculté de l'éducation permanente
 - Modification au programme de Certificat de relations industrielles
 - 5.3 Faculté des arts et des sciences — Direction
 - Centre d'études de l'Asie de l'Est — CÉTASE
 - Modification au programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Études est-asiatiques et Anthropologie

- 5.4 Faculté des arts et des sciences — École de criminologie
 - Modification au programme de Majeure en criminologie [réactivation]
6. Évaluation des programmes
 - 6.1 Plan d'action de la Faculté de l'aménagement pour les programmes de : Baccalauréat en design : orientation design industriel; D.E.S.S. design de jeux
 - 6.2 Plan d'action de la Faculté de pharmacie pour les programmes de : M.Sc. et Ph.D. en pharmacie; programmes d'études supérieures en développement du médicament
7. Comité des nominations de la Commission des études
 - Recommandations en vue de la nomination de membres à des comités de la Commission des études
8. Affaires diverses
9. Prochaine séance
10. Clôture de la séance

CE-1053-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1052^e SÉANCE CE-1053-2

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1052^e séance tenue le 16 octobre 2012, tel que présenté.

CE-1053-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CE-1053-3

CE-1053-3.1 Liste des affaires découlant CE-1053-3.1

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1052^e séance. Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation.

CE-1053-3.2 École polytechnique CE-1053-3.2
- Orientation thématique en Développement durable

A-33/1053^e/960

M. Jean-Pierre Blondin rappelle que lors de sa 1048^e séance du 5 juin dernier, la Commission des études avait adopté le projet relatif à la création d'une orientation thématique en Développement durable aux programmes de Baccalauréat de l'École Polytechnique. Dans ce cadre, la Commission avait précisé certains éléments en regard de la structure et des contenus de l'orientation, et demandé à l'École d'y donner suite (délibération CE-1048-7.2, 5 juin 2012). Le représentant de l'École, M. Yves Boudreault, décrit les réaménagements apportés au projet, tels que consignés au document A-33/1053^e/960 (principalement à la section 2.2.1, sur la structure et le contenu de l'orientation [pages 4 et 5 du document]). Relativement au bloc C, il est précisé que l'objectif d'encourager les étudiants à suivre un cours hors établissement en développement a été explicité, mais que le nombre de crédits minimum a été maintenu à 0.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le document A-33/1053^e/960, donnant suite aux demandes présentées par la Commission des études dans le cadre de l'adoption de l'orientation thématique en Développement durable aux programmes de Baccalauréat de l'École polytechnique (dél. CE-1048-7.2 du 5 juin 2012).

CE-1053-4 INFORMATION ET QUESTIONS CE-1053-4

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1053-5 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE CE-1053-5

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 5.1 à 5.4, et présente le projet inscrit au point 5.2.

La vice-doyenne aux études supérieures et aux affaires extérieures de la FAS, Mme Tania Saba, présente les projets inscrits au point 5.1. Pour la présentation du projet inscrit au point 5.3, la Commission reçoit M. Dominique Caouette, directeur du Centre d'études de l'Asie de l'Est—CÉTASE de la FAS; pour la présentation du projet inscrit au point 5.4, la Commission reçoit M. Jean Proulx, directeur de l'École de criminologie de la FAS.

CE-1053-5.1 Faculté des arts et des sciences — Direction CE-1053-5.1

- Création : Année préparatoire
- Création : Compléments de formation
- Abolition : programme de Baccalauréat 120 crédits : Structure d'accueil
- Abolition : programme de Baccalauréat 120 crédits : Année de transition
- Abolition : programme d'Accès aux études universitaires—AEU

A-33/1053⁹/951, 951.1, 952 à 955

Le projet mentionné en rubrique propose de remplacer les structures de formation actuelles offertes à l'intention des étudiants qui ne sont pas titulaires d'un DEC ou à qui il manque des cours requis par la structure du programme auquel ils se destinent —soit les programmes Baccalauréat 120 crédits : Structure d'accueil, Baccalauréat 120 crédits : Année de transition et Accès aux études universitaires—AEU— par deux nouvelles structures de formation : l'*Année préparatoire* et les *Compléments de formation*.

Le programme *Année préparatoire* totalise 24 crédits, et propose trois orientations. L'orientation *Sciences humaines et sociales* comprend un bloc de 6 crédits de cours obligatoires ainsi que cinq blocs de cours à option entre lesquels se répartissent 18 crédits de cours. L'orientation *Arts et lettres* comprend deux blocs de cours obligatoires totalisant 15 crédits, ainsi que quatre blocs de cours à option entre lesquels se répartissent 9 crédits de cours. L'orientation *Sciences* comprend un bloc de 3 crédits de cours obligatoires ainsi que neuf blocs de cours à option entre lesquels se répartissent 21 crédits de cours. Le choix de cours peut être sujet à l'approbation d'un conseiller en gestion des études du SAFIRE. L'*Année préparatoire* s'adresse aux étudiants titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires obtenu hors Québec, que ce soit ailleurs au Canada ou dans certains pays étrangers, et aux étudiants qui sont titulaires d'un diplôme de fins d'études secondaires obtenu au Québec depuis au moins quatre ans et qui possèdent des connaissances et une expérience appropriées aux études universitaires ; les candidats peuvent être invités à une entrevue et à subir des tests d'admission.

Les *Compléments de formation* peuvent totaliser jusqu'à 36 crédits de cours à option répartis entre sept blocs. L'étudiant peut choisir 6 crédits de cours au choix. Le choix de cours s'effectue en tenant compte des exigences du programme visé par le candidat. Ce choix peut être sujet à l'approbation d'un conseiller en gestion des études du SAFIRE. Ce programme s'adresse aux personnes qui détiennent un DEC ou l'équivalent et qui veulent compléter certains cours requis pour l'admission à divers programmes de premier cycle.

Les nouvelles structures de formation proposées permettent de protéger le nombre de 24 crédits requis par le Règlement des études de premier cycle, et lesquels ne peuvent pas être transférés dans le programme de destination. À ces 24 crédits, 6 crédits de cours de langue française peuvent être ajoutés ; ces 6 crédits seront considérés comme des cours hors programme. Dans les cas où il n'y aurait pas lieu de suivre des cours de langue française, les 6 crédits pourront être suivis parmi les cours du programme de destination. La liste des cours pertinents sera établie par le SAFIRE et mise à jour ponctuellement, permettant d'y ajouter des cours au besoin ; des cours relevant de l'année préparatoire de programmes comportant cette modalité pourront aussi y être ajoutés.

La création de ces deux offres de formation donne lieu à l'abolition des programmes de Baccalauréat 120 crédits : Structure d'accueil, de Baccalauréat 120 crédits : Année de transition, et d'Accès aux études universitaires—AEU. La préparation du projet a constitué un travail important et donné lieu à diverses consultations et aménagements.

L'implantation des nouveaux programmes sera effectuée en collaboration étroite avec le Service de l'admission et du recrutement—SAR, entre autres de manière à bien intégrer la formation d'appoint suivie avec le programme de destination, et à assurer un cheminement cohérent entre les deux programmes. L'apport du SAR se posera également en regard de l'inscription conditionnelle de l'étudiant au programme de son choix (*année 0*) et de la transition vers le programme choisi au terme de l'année préparatoire ou du complément de formation sans que l'étudiant n'ait pas à présenter une nouvelle demande d'admission. Dans le cas des programmes contingentés et qui comportent une année préparatoire, la possibilité de coordonner ou d'intégrer l'année 0 et l'année préparatoire du programme sera évaluée dans le cadre de projets pilotes. Mais à cette étape de l'implantation des nouveaux programmes, l'étudiant qui aura complété les crédits d'appoint devra suivre également l'année préparatoire du programme choisi et pour lequel il aura été admis.

La présentation reportée aux documents A-33/1053^e/951, 951.1, 952 à 955.

Des précisions sont apportées sur la date d'implantation effective des nouveaux programmes (soit au trimestre d'automne 2013) ainsi que sur les modalités de diffusion de l'information afférente aux nouveaux programmes.

La Commission prend note que le Secrétariat général apportera, en temps opportun, les modifications de concordance nécessaires au Règlement des études de premier cycle.

La Commission félicite la Faculté des arts et des sciences pour le travail réalisé et pour la qualité de la proposition de formation qui en a résulté.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à la Faculté des arts et des sciences (Direction) :

- la création du programme *Année préparatoire*, conformément au document A-33/1053^e/951;
- la création des *Compléments de formation*, conformément au document A-33/1053^e/952;
- l'abolition du programme de Baccalauréat 120 crédits : Structure d'accueil, conformément au document A-33/1053^e/953;
- l'abolition du programme de Baccalauréat 120 crédits : Année de transition, conformément au document A-33/1053^e/954;
- l'abolition du programme d'Accès aux études universitaires—AEU, conformément au document A-33/1053^e/955.

CE-1053-5.2

Faculté de l'éducation permanente

CE-1053-5.2

- Modifications au programme de Certificat de relations industrielles

A-33/1053^e/956

La modification au programme de Certificat de relations industrielles vise à assurer l'harmonisation de ce programme avec la nouvelle version, implantée à l'automne 2012, du programme de Baccalauréat spécialisé en relations industrielles de l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences. La modification veut également préciser les objectifs du programme en matière de santé

et sécurité du travail, clarifier les conditions d'admissibilité et resserrer les cours faisant partie de la formation complémentaire du programme. La modification apporte peu de changements à la structure même du programme, mais des ajustements sont apportés aux cours et aux contenus de formation. Le programme comporte 12 crédits de cours obligatoires, de 15 à 18 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix. La présentation reportée au document A-33/1053^e/956.

Une précision est apportée sur le cours SST 3052, lequel provient du programme de Baccalauréat de l'École de relations industrielles de la FAS.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Certificat de relations industrielles de la Faculté de l'éducation permanente, conformément au A-33/1053^e/956.

CE-1053-5.3

Faculté des arts et des sciences — Direction
Centre d'études de l'Asie de l'Est — CÉTASE

CE-1053-5.3

- Modification au programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en
Études est-asiatiques et Anthropologie

A-33/1053^e/957, 957.1

La modification au programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Études est-asiatiques et Anthropologie propose une refonte de celui-ci en un programme de Baccalauréat spécialisé en études asiatiques. Le programme ainsi modifié permettra de mieux structurer les acquisitions de connaissances en orientant de manière précise l'étudiant vers différents ensembles de cours en lien avec l'Asie mais en fonction d'une meilleure complémentarité. Ainsi, la première année du programme proposera un bagage commun de cours, lequel permettra aux étudiants de se familiariser avec les études asiatiques et de bien préparer leur choix de l'une des trois orientations définies pour le programme soit : l'orientation *Littérature, pensée et spiritualité*; l'orientation *Géographie politique contemporaine*; l'orientation *Histoire, culture et société*. Ces orientations reflètent trois ensembles de connaissances et d'enseignement cohérents pouvant mener aisément à un passage aux cycles supérieurs. La modification est articulée en fonction des trois principaux objectifs suivants : 1. améliorer la formation de base des étudiants; 2. améliorer l'offre des disciplines; 3. faciliter et encourager la mobilité étudiante (notamment par la possibilité d'entreprendre des stages en Asie, et par un processus d'équivalences des cours plus flexibles en fonction des intérêts particuliers des étudiants pour un pays ou une sous-région asiatiques). Également, les contenus de formation linguistique seront bonifiés et diversifiés selon les besoins de formation ponctuels. La modification comporte donc un réaménagement de la structure et des cours en fonction des objectifs ainsi définis. Le programme de Baccalauréat spécialisé en études asiatiques permettra de proposer une structure intégrée pour la formation dans ce domaine, en remplacement de l'offre de formation actuelle comportant trois programmes bidisciplinaires. Considérant l'évolution des besoins de formation et l'évolution des études asiatiques, et considérant la demande et l'intérêt croissant pour les études et les recherches dans ce domaine, la formule des programmes bidisciplinaires apparaît limitée; la nouvelle structure proposée permettra d'intégrer, de manière cohérente et progressive, une variété de champs d'études connexes. La préparation du projet de modification a donné lieu à un important travail de documentation et à plusieurs démarches de consultation, notamment auprès des étudiants du CÉTASE. La présentation reportée au document A-33/1053^e/957.

À la suite d'une intervention, on prend note que la Faculté de théologie et de sciences des religions dispose d'une ressource pour offrir des cours de langue hindi. En réponse aux questions présentées, des précisions sont apportées sur les modalités de financement des stages à l'étranger, notamment par la tenue d'écoles d'été, ou par l'admissibilité aux bourses du MELS ou aux bourses de voyage. Sur les contenus de cours disciplinaires figurant au bloc 70A, dont des cours de philosophie, il est mentionné que cette modalité vise à assurer que les finissants du programme de Baccalauréat puissent être admissibles à des programmes de deuxième cycle dans des disciplines

connexes sans avoir à compléter de propédeutique; de telles passerelles restent nécessaires, considérant que l'on n'offre pas de programmes de deuxième cycle en études asiatiques.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Études est-asiatiques et Anthropologie — comportant la modification de l'intitulé du programme pour *Baccalauréat spécialisé en études asiatiques*—, à la Faculté des arts et des sciences (Direction), conformément au document A-33/1053^e/957.

CE-1053-5.4	Faculté des arts et des sciences — École de criminologie - Modification au programme de Majeure en criminologie [réactivation]	CE-1053-5.4
<hr/>		
A-33/1053 ^e /958		

La modification au programme de Majeure en criminologie propose une redéfinition du programme en regard d'objectifs de formation mieux adaptés à l'évolution de la discipline et à la diversification de profils et des besoins de formation. Les objectifs du programme ont été précisés en regard de l'acquisition de connaissances de base en criminologie en lien avec trois disciplines principales : le droit, la sociologie et la psychologie. La formation vise l'étude des fondements théoriques en criminologie, ainsi que le développement des capacités d'analyse, d'intervention et de réflexion critique. Les blocs de cours optionnels ont été définis en fonction des types de formation recherchés : l'intervention dans le champ de la criminologie (bloc B), la recherche ou la poursuite des études aux cycles supérieurs (bloc C), ou des intérêts académiques particuliers et des formations complémentaires recherchées par la combinaison avec un programme de Mineure (bloc D). Le programme totalise 60 crédits, répartis selon 36 crédits de cours obligatoires, 21 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix. La réactivation du programme de Majeure est liée à la volonté d'offrir ce programme au campus de Laval. Par ailleurs, considérant les cheminement variés de formation en science politique ainsi que le contexte de formation professionnelle qui prévaut ce domaine d'études, la possibilité de combiner le programme de Majeure en criminologie avec un programme de Mineure dans la perspective de poursuivre des études aux cycles supérieurs apparaît pertinente et adaptée aux besoins et aux profils de formation. La présentation reportée au document A-33/1053^e/958.

En réponse aux questions présentées, des précisions sont apportées sur les modalités de transition ou de passerelles possibles pour les étudiants du programme de Majeure qui souhaiteraient poursuivre le programme de Baccalauréat; des modalités semblables existent également pour d'autres programmes, dont le programme de Certificat en criminologie. De plus, dix places de stage sont réservées aux étudiants du programme de Majeure qui souhaiteraient poursuivre le programme de Baccalauréat.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Majeure en criminologie [réactivation], à l'École de criminologie de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1053^e/958.

CE-1053-6.

ÉVALUATION DES PROGRAMMES
- Plans d'action

CE-1053-6

M. Raymond Lalande mentionne que dans le cadre du processus institutionnel d'évaluation des programmes, le protocole prévoit la préparation de plans d'action par les Facultés, en lien avec le rapport synthèse et les recommandations du Conseil académique d'évaluation des programmes—CAEP. Les plans d'action sont transmis par les Facultés au Vice-rectorat aux études; avec l'accord des doyens concernés, M. Lalande a souhaité que des plans d'action soient déposés, pour information, à la Commission des études. Les plans d'action déposés à la séance d'aujourd'hui portent sur des programmes de la Faculté de l'aménagement et de la Faculté de pharmacie, et sont présentés par les doyens respectifs de ces Facultés.

CE-1053-6.1

Faculté de l'aménagement

CE-1053-6.1

- Plan d'action de la Faculté de l'aménagement pour les programmes de :
Baccalauréat en design : orientation design industriel; D.E.S.S. design de jeux

A-33/1053^e/961

M. Giovanni De Paoli présente le plan d'action relatif aux programmes de Baccalauréat en design : orientation design industriel, et de D.E.S.S. design de jeux, consigné au document A-33/1053^e/961. La présentation reportée à ce document, et précise l'historique et le contexte de l'évolution des programmes de la Faculté rattachés au design et à la conception, ainsi que leur spécificité en tant que programmes de formation professionnelle, contexte dans lequel l'évaluation régulière des offres de formation se pose, notamment en regard des exigences des organismes et des milieux de pratique et de recherche. M. De Paoli souligne également le caractère pluridisciplinaire et transdisciplinaire des programmes de la Faculté, et la prise en compte de cette caractéristique dans le cadre de l'évaluation des programmes ainsi que du développement des offres de formation diverses et intégrées. Cette perspective détermine également les modalités des processus d'évaluation et de développement, dans le cadre desquels l'ensemble des composantes de la Faculté est appelé à participer ou à être consulté. Le plan d'action a répondu aux recommandations du rapport du Conseil académique d'évaluation des programmes—CAEP, articulées en fonction des thématiques identifiées : 1. Contenu et organisation du programme; 2. Fonctionnement du programme et approches pédagogiques; 3. Effectifs étudiants et conditions d'admission; 4. Ressources humaines, matérielles et financières; 5. Résultats et effets de la formation. Le plan d'action portant sur des périodes allant jusqu'en 2015, celui-ci pourra être modulé au cours de son application, en fonction des résultats observés, des objectifs définis et des ressources disponibles. Le plan synthèse des actions et des échéances (page 27) résume les actions prévues selon les années académiques.

En regard de questions et d'avis présentés, M. De Paoli prend note de l'intérêt qu'il y aurait de développer des contenus liés aux environnements d'apprentissage pédagogique dans le cadre des programmes en design de jeux, ainsi que des possibilités de collaboration avec l'École Polytechnique en regard de ces programmes. Également, M. De Paoli apporte des précisions sur les modalités envisagées pour les stages (disponibilité de lieux de stage; objectifs et contenus de formation des stages).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le plan d'action de la Faculté de l'aménagement pour les programmes de : Baccalauréat en design : orientation design industriel; D.E.S.S. en design de jeux, conformément au document A-33/1053^e/961.

CE-1053-6.2 Faculté de pharmacie CE-1053-6.2
- Plan d'action de la Faculté de pharmacie pour les programmes de : M.Sc. et
Ph.D. en Sciences pharmaceutiques; programmes d'études supérieures
(M.Sc. et D.E.S.S.) en développement du médicament

A-33/1053^e/962, A-33/1053^e/963

M. Pierre Moreau présente le plan d'action relatif aux programmes de M.Sc. et de Ph.D en Sciences pharmaceutiques, consigné au document A-33/1053^e/962. Principalement, le plan répond aux différentes recommandations du Conseil académique d'évaluation des programmes—CAEP, et précise les mesures et modalités proposées en regard des éléments signalés par le rapport synthèse (notamment : collaboration et interaction entre les professeurs et les étudiants; participation des étudiants à l'enseignement; formulation d'objectifs de réussite et de modalités visant à encourager les étudiants à compléter plus rapidement leur mémoire ou leur thèse, et à publier davantage; modalités de soutien *via* le comité d'encadrement; réalisation de sondages auprès des étudiants et des diplômés). Un second document —A-33/1053^e/963— porte sur le plan d'action relatif aux programmes d'études supérieures en développement du médicament (M.Sc. et D.E.S.S.), et décrit les mesures et actions définies en regard des recommandations du CAEP. Notamment, le document précise les mesures prévues en regard de la définition et de l'articulation de la mission des programmes et de leurs contenus et objectifs, de l'amélioration des interfaces entre les différents programmes, des ressources à envisager, du processus d'évaluation de l'enseignement, des contenus de formation en recherche clinique, du recrutement, de la diplomation et du suivi des diplômés, du développement de créneaux de formation continue. La présentation reporte aux documents A-33/1053^e/962 et A-33/1053^e/963.

En réponse à une question présentée par M. Robin Mercier-Villeneuve, et s'assurant que les modalités de sondage et de consultation rejoignent également les étudiants en cours de programme, M. Moreau explique que le suivi auprès de ces étudiants est effectué, entre autres, à travers les comités où siègent des étudiants, dont le Comité de la recherche de la Faculté, et le Conseil de la Faculté. Des outils de communications ont ainsi été développés au niveau des instances auxquelles participent les étudiants. La modalité de sondages est utilisée ponctuellement, pour des sujets précis. Également, des sujets peuvent être portés à l'attention des instances par les étudiants.

Au terme de la présentation des plans d'action, on signale que la teneur du processus institutionnel d'évaluation des programmes reste justifiée, considérant les résultats concrets qui en découlent, notamment en regard de divers enjeux et objectifs, dont le soutien à la réussite et l'amélioration des offres de formation à l'aide de processus structurés. On souligne l'apport des instances concernées par ce processus, ainsi que des Facultés.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le plan d'action de la Faculté de pharmacie pour les programmes de M.Sc. et de Ph.D en Sciences pharmaceutiques, conformément au document A-33/1053^e/962, et reçoit le plan d'action pour les programmes d'études supérieures (M.Sc. et D.E.S.S.) en développement du médicament, conformément au document A-33/1053^e/963.

CE-1053-7 COMITÉ DES NOMINATIONS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES CE-1053-7
Recommandations en vue de la nomination de membres à des comités
de la Commission des études

A-33/1053^e/959

Le président du Comité des nominations de la Commission des études, M. Jean-Pierre Blondin, présente les recommandations relatives à la nomination de membres à des comités de la Commission, consignées au document A-33/1053^e/959. M. Blondin signale que le Comité

n'ayant reçu aucune proposition de candidature pour un poste réservé à un professeur qui est à combler au Comité de l'interdisciplinarité, il a reporté sa recommandation à un moment ultérieur.

La Commission procède aux nominations.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études nomme :

à la Sous-commission du premier cycle :

Mme Élise Charpentier (professeure agrégée de la Faculté de droit), et Mme France Daigle (professeure agrégée au Département de microbiologie et d'immunologie de la Faculté de médecine), comme membres pour un mandat de deux ans échéant le 30 juin 2014; Mme Nadège Alonso (étudiante à la Faculté de l'éducation permanente), comme membre étudiant pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2013;

au Conseil des études de premier cycle :

M. Robert Martin (étudiant à la Faculté de l'éducation permanente), comme membre étudiant pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2013;

au Comité institutionnel d'évaluation des programmes :

M. Denis Sylvain (étudiant à la Faculté de l'éducation permanente), comme membre étudiant pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2013;

au Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement :

M. Robert Granger (chargé de cours de la Faculté de l'éducation permanente), comme membre pour un mandat de deux ans échéant le 30 juin 2014; Mme Fatine Kabbaj (étudiante à la Faculté de l'éducation permanente), comme membre étudiant pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2013.

CE-1053-8	<u>AFFAIRES DIVERSES</u>	CE-1053-8
	Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.	
CE-1053-9	<u>PROCHAINE SÉANCE</u>	CE-1053-9
	La prochaine séance aura lieu le mardi 11 décembre 2012, à 14 heures.	
CE-1053-10	<u>CLÔTURE DE LA SÉANCE</u>	CE-1053-10
	La séance est levée à 16 heures.	

Adopté à l'unanimité tel que présenté le 11 décembre 2012 – délibération CE-1054-2

Le président

Le secrétaire

Raymond Lalande

Alexandre Chabot